

Image not found or type unknown



sortir de l'indivision

Par **Marie14450**, le **27/03/2019** à **15:15**

bonjour,

mon ex-partenaire et moi-meme avons aquis un bien immobilier voila deja dix ans,nous nous sommes pacsés en 2017 et dissout ce pacs en 2018.

j'aimerais sortir de l'indivision, l'assistance d'un avocat est-il obligatoire ou bien un notaire suffit?

je vous remercie par avance de votre bienveillance.

cordialement